

ÉVALUATION DES SACS À PROVISIONS POUR LES PARTICULIERS

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les points de vente d'articles et de produits n'ont plus le droit de mettre des sacs en plastique gratuits à disposition, à l'exception des sacs en plastique très légers (épaisseur < 15µm) nécessaires pour des raisons d'hygiène ou utilisés comme emballages primaires de produits alimentaires en vrac, à condition qu'ils permettent d'éviter le gaspillage de produits alimentaires.

Les solutions réutilisables sont la meilleure option sur le plan écologique si elles respectent certaines conditions, en particulier un nombre minimal d'utilisations. Il ne suffit pas d'acheter et de posséder des produits réutilisables pour vivre de manière plus durable. Il faut les utiliser plusieurs fois et éviter ainsi la vente d'autres sacs ! Achetez plutôt des solutions produites localement.



	Panier (Sac à dos, caisse, etc.)	Sac réutilisable en plastique recyclé	Sac réutilisable en plastique neuf sans / partiellement avec plastique recyclé	Sac en tissu composé de fibres naturelles (coton, jute, lin, etc.)
Nb. supposé d'utilisations	500	100	100	300
Stabilité/ robustesse	robuste, stable, résistant à l'eau et l'humidité	robuste, pliable, résistant à l'eau et l'humidité	robuste, pliable, résistant à l'eau et l'humidité	robuste, pliable, résistant à l'eau et l'humidité, mais risque de moisissures
Matériau	divers matériaux	plastiques recyclés	matières premières fossiles/ renouvelables, éventuellement plastiques recyclés	fibres naturelles (matières premières renouvelables)
Recyclage	selon le matériau, le sac peut être réparé et/ou recyclé (mais pas de système connu pour la valorisation matière du matériau)	peut être recyclé ; possibilité actuellement existante de dépôt au parc de recyclage	peut être recyclé ; possibilité actuellement existante de dépôt au parc de recyclage	peut en principe être recyclé ; avec les vieux textiles (mais pas de système connu pour la valorisation matière du matériau)
Bon pour l'environnement	si le sac est fabriqué à partir d'un matériau recyclé. Les sacs doivent être composés d'un seul matériau.	si le sac dispose du label « Ange bleu » (au moins 80% de matériau recyclé). Les sacs doivent être composés d'un seul matériau.	s'il y a des parties en plastique recyclé. De préférence, les sacs sont composés d'un seul matériau.	si les fibres sont issues de l'agriculture bio et du commerce équitable
Mauvais pour l'environnement	Des accessoires superflus compliquent le recyclage des sacs	si le recyclage de ces sacs est effectué selon des normes environnementales faibles. Des accessoires superflus compliquent leur recyclage	si le sac est composé uniquement de nouveau plastique	si les fibres sont issues de l'agriculture intensive (consommation élevée d'eau, de pesticides, d'engrais)



	sac à usage unique en plastique recyclé	sac en papier	sac en papier avec revêtement en plastique	sac à usage unique composé de nouveau plastique / en partie de plastiques recyclés	sac en plastique biodégradable
Nb supposé d'utilisations	1	1	1	1	1
Stabilité/robustesse	pliable, résistant à l'eau et l'humidité	ne résiste pas à l'eau et l'humidité. Attention : les sacs en papier en matériau recyclé ont une résistance à la charge moindre	relativement résistant à l'eau et l'humidité	pliable, résistant à l'eau et l'humidité	pliable, ne résiste pas à l'eau et l'humidité
Matériau	plastiques recyclés	fibres (cellulose) de bois	les revêtements pour papier peuvent se composer de films plastiques, films métalliques ou de couches de plastique ou de cire.	matières premières fossiles/renouvelables, éventuellement plastiques recyclés	matières premières fossiles/renouvelables ou combinaison
Recyclage	recyclable ; possibilité actuellement existante de dépôt au parc de recyclage. Le regranulat obtenu peut être utilisé pour la fabrication de nouveaux sacs.	recyclable (vieux papier) Les sacs en papier sans revêtement peuvent être compostés et conviennent comme sacs de biodéchets.	Ne pas mettre dans le conteneur à vieux papier : • papiers avec film en plastique, cellophane ou métal • papiers imprégnés de plastique ou de cire	recyclable ; possibilité actuellement existante de dépôt au parc de recyclage	non recyclable ; non dégradable dans la pratique ni dans les centres de compostage et de fermentation, ni dans les composteurs familiaux
Bon pour l'environnement	si label « Ange bleu » (= au moins 80% de plastique recyclé)	si part de papier recyclé ; origine certifiée des fibres de bois (FSC, PEFC)	si bonne séparabilité des matériaux et si les matériaux individuels peuvent être recyclés	si il y a une part de plastiques recyclés	si des résidus / déchets de l'agriculture sont utilisés pour la fabrication
Mauvais pour l'environnement	si le recyclage est effectué selon des normes environnementales faibles.	si le bois est issu d'une production non durable	si toute la surface est collée ou imprégnée	si le sac est composé uniquement de nouveau plastique	si les matières premières sont issues de l'agriculture intensive

Attention

- Plus un sac de transport est utilisé souvent, plus ses effets négatifs sur l'environnement (consommation d'énergie, de matière première, production de déchets) seront faibles.
- Actuellement, les matériaux suivants sont triés au Luxembourg et ensuite recyclés : LDPE, HDPE, PET, PP, papier, textiles.
- L'évaluation de ce schéma fait référence à la situation au début de l'année 2019 (en particulier traçabilité et recyclage au Luxembourg)

- Les sacs doivent se composer d'un seul matériau. Dans la mesure du possible, il convient de renoncer aux additifs qui ne sont pas essentiels pour la fonctionnalité du sac.
- Le nombre de fois qu'il est possible d'utiliser un sac dépend de la stabilité, de la résistance aux intempéries et aux UV, de la possibilité de réparation, du fait qu'il soit lavable ou non, etc.
- **Le nombre de fois qu'un sac est utilisé dépend surtout des pratiques de l'utilisateur!**



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de l'environnement